

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
GENDARMERIE NATIONALE
Service des opérations et de l'emploi
Sous-direction de la défense
et de l'ordre public
Centre de renseignement et
d'opérations de la gendarmerie

N° 81055 du 8 juin 2007
DEF/GEND/OE/SDDOP/CROG

B O R D E R E A U D ' E N V O I

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<p>OBJET : Procédures relatives aux PAN.</p> <p>- N°1850/07 Autonome de</p> <p>DESTINATAIRE : Centre national d'études spatiales Groupe d'études et d'information sur les Phénomènes Aérospatiaux Non Identifiés (à l'attention de monsieur Patenet) 18, avenue Edouard-Belin à Toulouse (S/C du commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Garonne à Toulouse).</p>	<p>1</p>	<p>REFERENCE : Lettre n°46862 DEF/GEND/OPS/ du 20 octobre 1975.</p> <p>TRANSMIS</p> <p>« Pour attribution »</p> <p>Le général, sous-directeur de la défense et de l'ordre public. Par ordre, le chef d'escadron chef du centre de renseignement et d'opérations de la gendarmerie nationale, par suppléance.</p>

GENDARMERIE NATIONALE

Compagnie de

Brigade Territoriale Autonome de

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE**PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE**

Code Unité	P.V	Année	N° pièce	Feuillet
04482	01850	2007	01	1/1

Nmr dossier justice

Analyses et références

OBJET : Dénonciation d'un phénomène aérospatial inexpliqué.

DATE ET LIEU : Le 12/05/2007 à

REFERENCES : Déclaration recueillie par audition le 17/05/2007 à la Brigade de

Le vendredi 18 mai 2007 à 19 heures,

Nous soussigné Gendarme

Agent de Police Judiciaire en résidence à BTA

Sous le contrôle de l'Adjudant Chef

Officier de Police Judiciaire en résidence à BTA

Vu les articles 59 et 298 du décret organique du 20 Mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie

Nous trouvant au bureau de notre unité à

rapportons les opérations suivantes :

PRÉAMBULE

Le 17 mai 2007, se présente au bureau de notre unité M. qui souhaite faire une déposition au bureau de la Gendarmerie de

EXPOSE DES FAITS

Monsieur déclare avoir assisté à un phénomène aérospatial inexpliqué au le samedi 12 mai 2007 à 22h15.

ENQUÊTE

Nous entendons M. qui nous expose en détail le phénomène auquel il a assisté. Photographe amateur, il est intéressé par l'astronomie. Le 12/05/2007 à 22h15, M. a remarqué l'apparition de lueurs dans l'objectif de son appareil photo numérique. Ce phénomène aurait duré environ 10 minutes mais était invisible à l'oeil nu (cf pièce N°2).

M. nous remet 8 des 66 clichés qu'il a pu obtenir avec son appareil-photo (voir en annexe).

Dès le lendemain, nous nous transportons sur les lieux afin de procéder aux constatations d'usage. Les opérations de recherches d'indices, de traces ou autres renseignements se sont révélées négatives (cf pièce N°3).

Nous avons effectué tous les compte-rendus utiles concernant les faits dénoncés.

CLÔTURE

Les résultats de l'enquête n'ont pas permis d'étayer les déclarations de M., par des constatations concrètes.

A ce jour, le phénomène décrit reste inexpliqué. Nous émettons l'hypothèse que la lueur observée correspondent à un reflet de l'objectif dans le viseur, ce qui peut expliquer l'absence du phénomène à l'oeil nu.

En conséquence, nous clôturons la présente procédure en l'état et la transmettons sans délai aux services destinataires.

Fait et clos à le 18 mai 2007

L'Agent de Police Judiciaire

GENDARMERIE NATIONALE

Compagnie de

Brigade Territoriale Autonome de

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE**PROCÈS-VERBAL D'AUDITION**

Code Unité	P.V	Année	N° pièce	Feuillet
04482	01850	2007	02	1/1

TÉMOIN

Nmr dossier justice

Le jeudi 17 mai 2007 à 15 heures 40 minutes

Nous soussigné Gendarme

Agent de Police Judiciaire en résidence à BTA

Sous le contrôle de : Adjudant Chef

Officier de Police Judiciaire en résidence à BTA

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité à rapportons les opérations suivantes :

Nom	Prénom	Nom Marital	
M			
Sexe	Situation de Famille	Date Naissance	Code Postal et Commune Naissance
M	Marié(e)	08/07/1956	
Adresse			
Code Postal et Commune	N° de Téléphone	Profession	Nationalité (si étranger)
		artisan	France

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

---Je me présente aujourd'hui afin d'informer la gendarmerie des constatations que j'ai faites samedi 12 mai 2007, au Col de sur le hameau de commune de

---Je suis photographe amateur et je dispose à ce titre de matériel perfectionné.---

---Je suis intéressé par les photos de nuit et les photos du ciel nocturne et toute autre support naturel.---

---Je pratique la photographie en qualité d'amateur éclairé depuis environ 10 ans et je travaille avec du matériel numérique depuis 4 ans.---

---Samedi dernier, je suis allé au pour faire des clichés de planètes et autres astres, notamment la planète Vénus qui est un sujet intéressant.---

---Je n'avais par bu et j'étais accompagné de M. , qui demeure également à et un ami de qui nous a quitté peu de temps avant le phénomène que je souhaite décrire ici.---

---Vers 22h15, en prenant une vue du paysage depuis le parking de situé à gauche de l'entrée du Hameau, j'ai remarqué sur l'écran de mon appareil numérique une tâche lumineuse de forme rectangulaire et allongée ainsi qu'une boule de lumière dans le même prolongement.---

---Considérant le phénomène peu banal, j'ai pris une autre photo révélant les mêmes caractéristiques mais avec un déplacement de l'objet.---

---A l'oeil nu, rien n'était visible et j'ai effectué une série d'images avec un réglage approximatif manuel, au jugé, car je ne disposais pas d'un flash TTL qui aurait permis, avec une visée laser, d'obtenir des clichés peu-être plus nets.---

---J'ai pris 66 photos avec un appareil CANON 20D et notamment deux séries qui sont les plus nettes et qui montrent un déplacement, voire un atterrissage de l'objet.---

---Par deux fois, il s'est rapproché du sol et je pense que l'OVNI est de forme triangulaire.---

---J'estime la distance de l'objet à environ 30 mètres et il est resté sur les lieux environ 10 minutes.---

---Je cessé mes prises vues lorsque la mémoire de l'appareil a été pleine et l'objet n'était plus là au moment où je remplaçait la carte mémoire.---

---Mon ami a vu comme moi le phénomène dans l'écran de l'appareil numérique mais à l'oeil nu, il ne voyait strictement rien, tout comme moi.---

---Pendant la prise vue, je lui ai demandé de se diriger vers le phénomène mais il a dit qu'il ne savait pas vers quel point se diriger.---

---Aucun bruit n'a été entendu durant le phénomène.---

---J'ai rendu-compte de celui-ci à M. de l'association basée à qui vient en aide aux personnes qui se sont retrouvées face à un phénomène inexplicé, sans prendre position.---

---Après en avoir parlé à M. a réalisé un film et une pré-enquête sur le terrain, qui est à la disposition de la Gendarmerie, tout comme M. qui est prêt à en parler.---

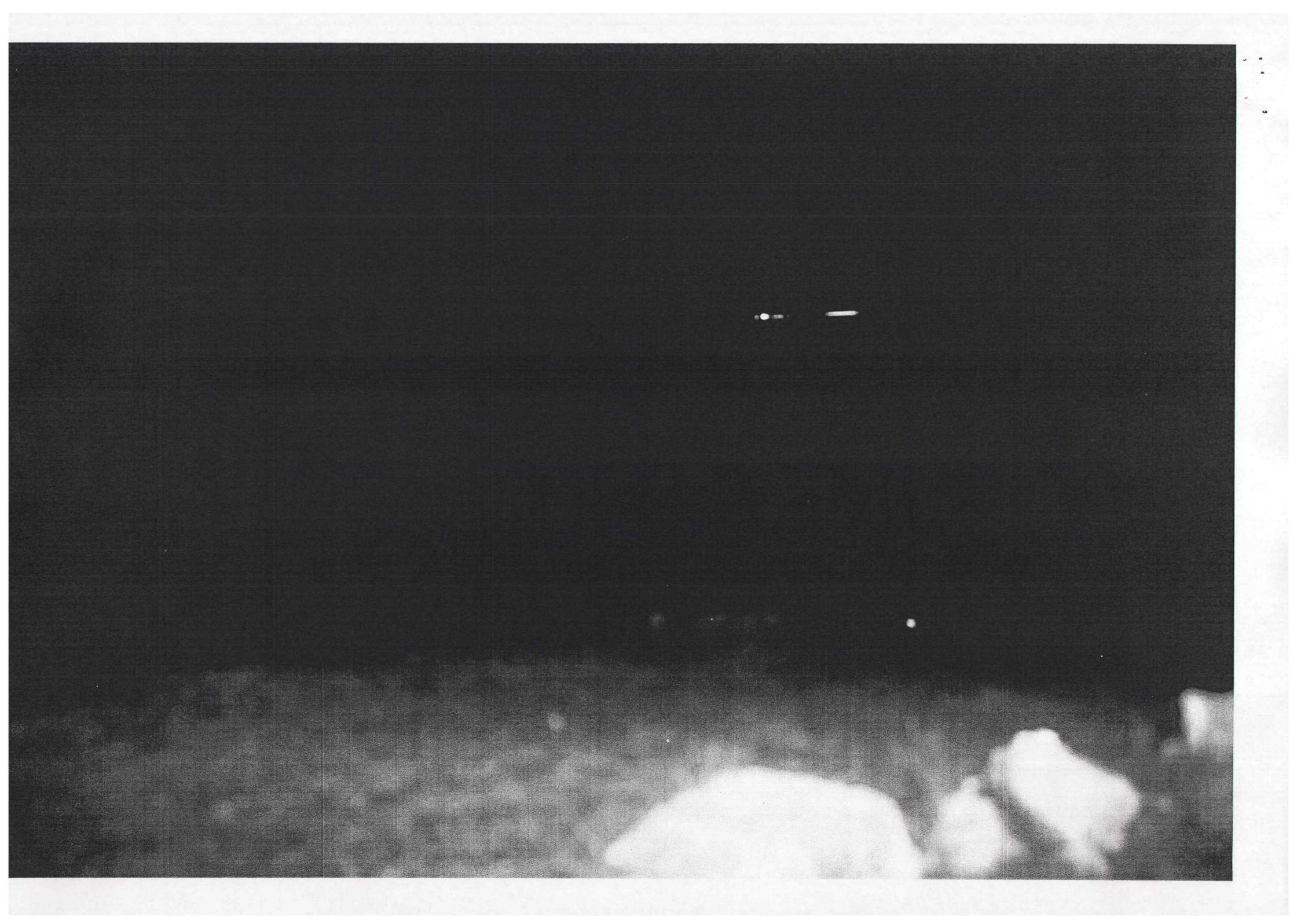
---Je vous remets les meilleures photos que j'ai tirées.---

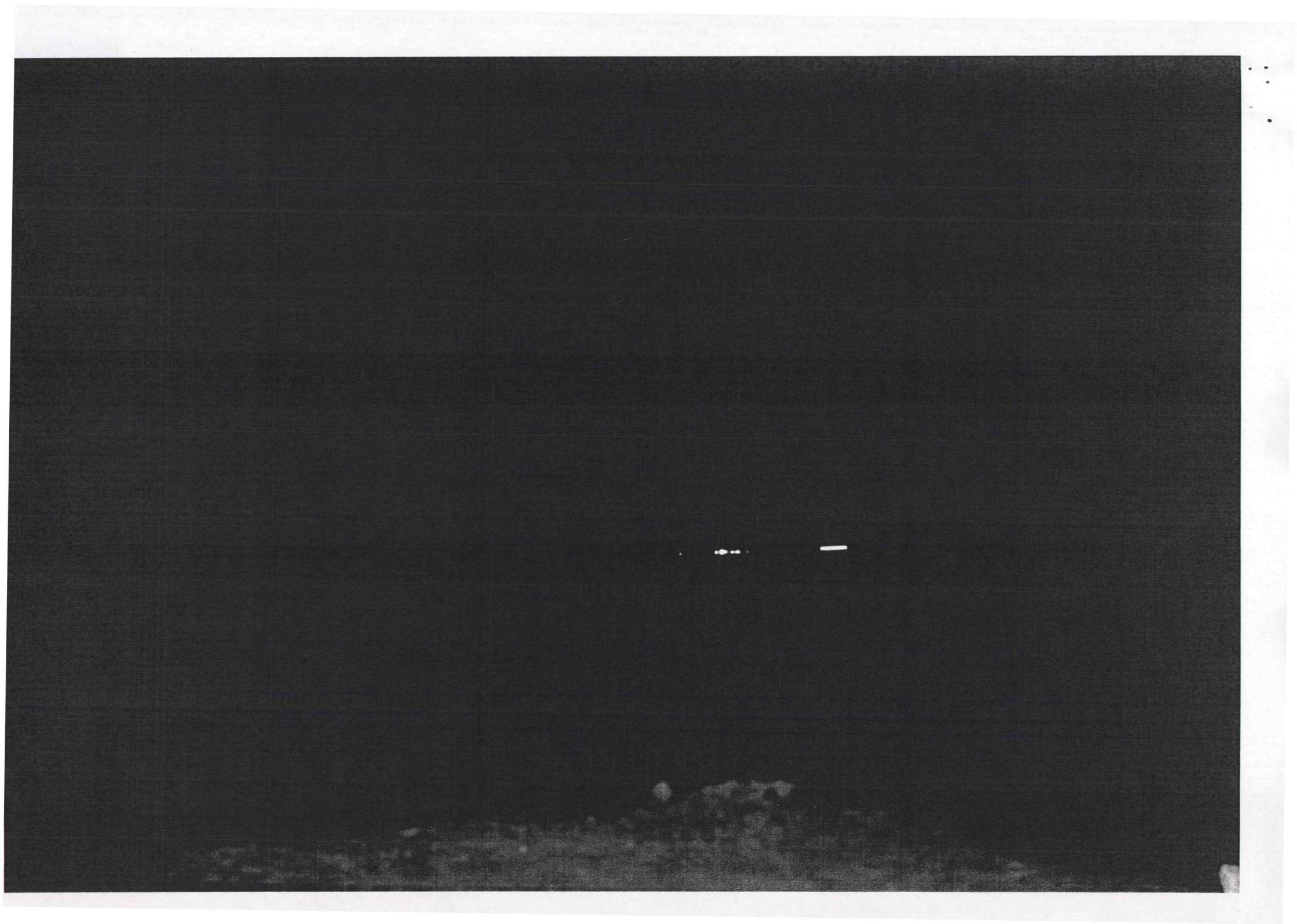
---A le 17 mai 2007 à 16 heures 15, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter où à y retrancher.---

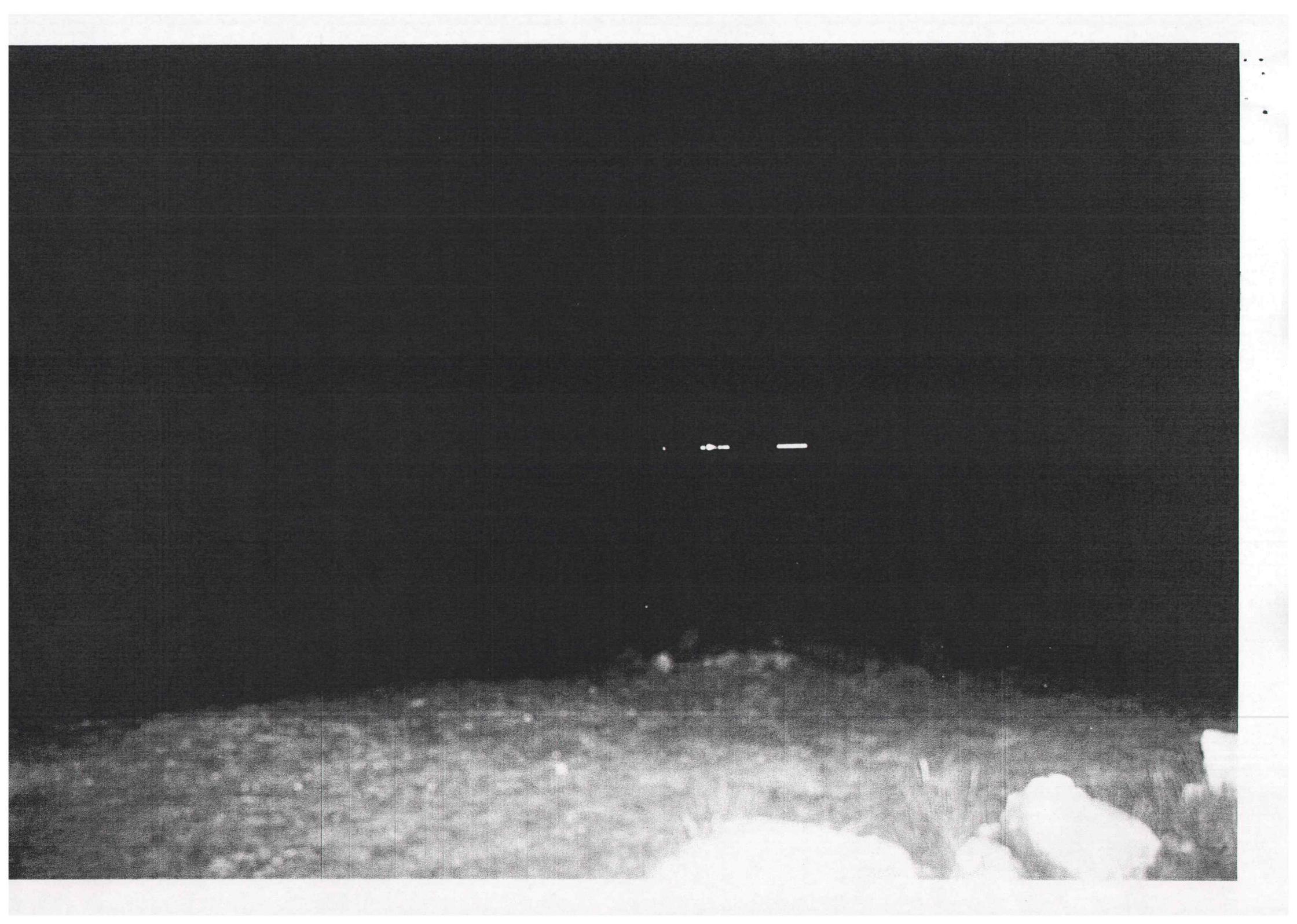
La Personne Entendue**L'Agent de Police Judiciaire**















GENDARMERIE NATIONALE

Compagnie de

Brigade Territoriale Autonome de

Code Unité	P.V	Année	N° pièce	Feuillet
04482	01850	2007	03	1/1

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE**PROCÈS-VERBAL DE TRANSPORT CONSTATATIONS
ET MESURES PRISES**

Nmr dossier justice

Le vendredi 18 mai 2007 à 10 heures

Nous soussigné Gendarme , Officier de Police Judiciaire en résidence à BTA assisté du Gendarme , Agent de Police Judiciaire en résidence à BTA

Vu les articles 16 à 19, 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité à , rapportons les opérations suivantes :

SAISINE

Le 17 mai 2007 à 16 heures 15, nous avons été saisis par déposition de M. photographe amateur, demeurant à qui prétend avoir assisté à l'apparition d'un phénomène inexplicable au lieu réputé dans le passé pour des signalements d'objets volants non identifiés.

SITUATION A L'ARRIVÉE DES ENQUÊTEURS

Le 18/05/2007 à 08 heures, nous nous transportons sur les lieux désignés, au niveau du parking du plateau de afin de procéder aux constatations d'usage.

Mentionnons qu'à notre arrivée, aucun véhicule n'y est stationné.

MESURES PRISES

A l'aide des clichés fournis par M. nous déterminons l'endroit précis où il a observé le phénomène. Il s'agit d'un point du parking susmentionné qui est repérable par la végétation qui est visible sur les photographies.

ETAT DES LIEUX

Le plateau de est non habité et se situe à environ 1000 mètres d'altitude.

La végétation éparse est composée d'arbustes et de broussaille. Le sol est rocailleux et peu accidenté.

La route secondaire qui permet l'accès au parking relie la au hameau de composé de quelques maisons.

Le parking est isolé, à une distance de 12 km de 8 km de ; et 2 km du hameau. Il n'y a aucune habitation à proximité.

CORPS DU DELIT

Nos recherches concernant toute trace ou indice susceptible de corroborer les déclarations de M. se sont avérées vaines.

En effet, nous ne constatons ni tassement d'herbe, ni végétation coupée ou fanée, ni calcination du sol, ni objets déposés, ni odeur suspecte, ni terre ou pierre déplacée.

MESURES DIVERSES

L'enquête de voisinage s'est avérée négative. L'enquête diligentée auprès des services administratifs de la commune de n'a pas apporté d'élément probant à cette affaire.

Nos constatations prennent fin le 18 mai 2007 à 09 heures 30.

Fait et clos à

le 18 mai 2007 1/